

DEC 2025 04 17 015

DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fourniture et installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) sur le parc de stationnement du collège Simone Veil

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2024 16 05 059 du 16 mai 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2025 ;

VU la délibération D2024 16 05 061 du 16 mai 2024 pour l'adhésion au groupement de commande pour l'achat, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables avec le SIEA ;

CONSIDÉRANT les obligations réglementaires s'imposant aux collectivités en la matière et notamment l'obligation d'équipements en IRVE des parcs de stationnement de plus de 20 places, pour le 1er janvier 2025 en application de la loi LOM et du Code de la Construction et de l'Habitation

CONSIDÉRANT que, la commune projette dans son programme pluriannuel d'investissement de déployer 9 bornes de recharge pour véhicules électriques d'ici 2028, dont 4 bornes en 2025 sur le parc de stationnement du collège Simone Veil

VU le plan de financement proposé par le SIEA :

- Total des Travaux fourniture-pose et raccordement, avant aides : 28 251,04 € HT
- Prévisionnel Prime Advenir : - 4 000 euros
- Réfaction et participation du SIEA : - 1 728,00 euros
- Fond de concours SIEA : - 16 963,82 euros

Prévision budgétaire pour la commune des dépenses d'investissement : 27 827,65€ TTC

Prévision budgétaire pour la commune des recettes d'investissement : 16 963,82€ TTC

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** le Maire à signer le plan de financement du SIEA pour la fourniture, l'installation et la maintenance de 4 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parc de stationnement du collège Simone Veil pour un montant prévisionnel de dépenses de 27 827,65 € TTC et de recettes de 16 963,82 € TTC (fonds de concours du SIEA).
- **DE DIRE** que les dépenses associées sont inscrites au budget primitif 2025.

Fait à Ornex, le 17 avril 2025

Le Maire
Olivier GUICHARD

Certifié exécutoire le : 22 Avril 2025
Affiché le : 22 Avril 2025



La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision